

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 21 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Henri-Pierre BRANCOURT, Patricia BRANCOURT, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

**ABSENTS** :

Mme Eva BAYET

Théo BURAS donne pouvoir à Mr Thierry BANNER

**Secrétaire de séance** : Madame Béatrice POUPART

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2024,
- Délibération : Approbation du compte de gestion 2023,
- Délibération : Approbation du compte administratif 2023,
- Délibération : Affectation du résultat du compte administratif 2023
- Délibération : Vote des taux d'imposition 2024 (taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation),
- Délibération : Vote du budget primitif 2024,
- Questions diverses.

**La séance est ouverte à 21h15**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 28 février 2024, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2023 dressé par dressé l'Inspecteur divisionnaire du Service de Gestion Comptable de MURET.

Après s'être assuré que l'Inspecteur divisionnaire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par l'Inspecteur divisionnaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Mélanie NEMOZ, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Julien GODEFROY, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		72 515.13		53 163.62		125 678.75
Opérations de l'exercice	209 476.66	214 792.00	78 241.23	63 811.47	287 307.13	278 603.47
<b>TOTAUX</b>	<b>209 476.66</b>	<b>287 307.13</b>	<b>78 241.23</b>	<b>116 975.09</b>	<b>287 307.13</b>	<b>404 282.22</b>
Résultats de clôture		<b>77 830.47</b>		<b>38 733.86</b>	<b>0</b>	<b>116 564.33</b>
RESTE A REALISER 2020	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>77 830.47</b>	<b>0</b>	<b>38 733.86</b>	<b>0</b>	<b>116 564.33</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>77 830.47</b>	<b>0</b>	<b>38 733.86</b>	<b>0</b>	<b>116 564.33</b>

## DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b> <u>A</u> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 315.34 €
<u>B</u> <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 515.13 €
<b>C</b> <b>Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>77 830.47 €</b>
<u>D</u> <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	38 733.86 €
<u>E</u> <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b> <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b> <b>77 830.47 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>77 830.47 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

## DÉLIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 (TAXES FONCIERES BATI ET NON BATI, TAXE D'HABITATION

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023.

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2023 (rappel)</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,72 %	36,72 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	142,58 %	142,58 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	16,86 %	16,86 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **36,72 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **142,58 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **16,86 %**

### **DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable est la M57, le vote est par nature et par chapitre globalisé et le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2024 dont la balance s'établit comme suit :

<i>SECTIONS</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	262 986.00 €	262 986.00 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	74 337.86 €	74 337.86 €
<i>TOTAL</i>	<i>337 323 86 €</i>	<i>337 323.86 €</i>

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ Installation nichoir à chauve-souris**

Madame NEMOZ informe le conseil municipal que les nichoirs à chauve souris fabriqués par les jeunes seront prochainement installés.

*La séance est levée à 23h00*

